



SYNDICAT DU BASSIN DE L'ORBIEU

13 rue du moulin à Vent

11 200 THEZAN DES CORBIERES

Tel : 04 68 45 81 94 * Courriel : siahbo@wanadoo.fr

RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2015

Le bassin écrêteur des crues de la Fontintruze à FABREZAN en cours de réalisation / Nov. 2015

Programme d'opérations mené en partenariat avec :



Sommaire

1	EDITORIAL	2
2	LE BILAN DE NOTRE ACTION	4
2.1	SUIVI DES INVESTISSEMENTS REALISES (PERIODE 2006-2015)	4
2.2	BILAN DE L'INVESTISSEMENT SUR LE BASSIN DE L'ORBIEU (PERIODE 2006-2015)	5
2.3	LISTING EXHAUSTIF DES MARCHES PASSES EN 2015	6
2.4	COMPTE ADMINISTRATIF 2015	7
2.5	LES DECISIONS DE L'ANNEE 2015	8
2.6	DETAIL DES TRAVAUX REALISES EN 2015 ET PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COMMUNES	11
3	LES PROJETS	14
3.1	LE BASSIN ECRETEUR DE CRUES SUR LA FONTINTRUZE A FABREZAN	14
3.2	LA PROTECTION DES LIEUX HABITES A ST PIERRE DES CHAMPS	16
3.3	LA PROTECTION DE BERGE A COUSTOUGE	17
3.4	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION SUITE AUX CRUES DE NOVEMBRE 2014	18
3.5	ETUDE D'UN AMENAGEMENT DE PROTECTION CONTRE LE TOURRENC A LUC SUR ORBIEU	19
3.6	GESTION DE LA MOBILITE DE L'ORBIEU A FABREZAN	20
3.7	RETABLISSEMENT DU PROFIL EN LONG DE L'ORBIEU A VILLEDAGNE	21
3.8	RETABLISSEMENT DE L'ESPACE DE MOBILITE DE L'ORBIEU A NEVIAN	22
3.9	PLAQUETTE DE COMMUNICATION DE L'ETUDE MORPHOLOGIQUE ET SEDIMENTAIRE	23
3.10	UN MARCHE A BONS DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX PONCTUELS ET D'URGENCE	24
3.11	BILAN DES PROJETS	25
4	PARLONS D'AVENIR	26
4.1	LA REFORME GEMAPI	26
4.2	LE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES BASSINS VERSANTS – PPG BV	28
5	REVUE DE PRESSE 2015	30
6	DIFFUSION DU RAPPORT	37

1 Editorial

Chers partenaires, chers collègues, chers amis,

Notre Syndicat fête en 2016 son 52^{ème} anniversaire, mais aussi sa dernière année d'existence, dans sa configuration actuelle.

A cette occasion, je tiens tout d'abord à vous exprimer tous mes remerciements pour le travail accompli ensemble, et pour la confiance que vous m'avez témoignée depuis 8 ans, pour être le premier représentant de cette structure devenue incontournable pour nos territoires au fil du temps.

En cette période charnière, certains peuvent s'interroger sur nos perspectives d'avenir. Pour ma part je considère simplement que nous sommes dans une dynamique évolutive qui a commencé en 1964 avec la création de notre syndicat (avec 8 communes seulement), sous l'impulsion de la 1^{ère} Loi sur l'Eau qui a incité notamment à une gestion collective de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Depuis cette date, le syndicat exerce **une compétence facultative** et a déjà connu de multiples évolutions réglementaires qui ont toujours été gérées positivement, pour aboutir à notre syndicat intercommunal comptant 56 communes, tel que nous le connaissons aujourd'hui.

En rendant désormais **obligatoires** les compétence relatives à la *gestion de l'eau*, *la préservation des milieux aquatiques*, et *la prévention des inondations*, , le volet « GE.MA.PI » de la Loi de **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles** (MATPAM) du 27 janvier 2014 constitue donc une nouvelle évolution réglementaire majeure qui affirme l'intérêt des structures de gestion et renforce surtout leur légitimité et leurs moyens d'actions.

A cet égard, je considère que l'entrée en application de cette nouvelle réforme au 1^{er} janvier 2018, représente un atout pour les territoires.

Et je me réjouis du fait que cette nouvelle organisation territoriale des syndicats de rivières soit anticipée au 1^{er} janvier 2017 dans notre département, suite à l'adoption le 30 mars 2016 du **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**. Cette initiative territoriale construite et validée par tous les acteurs locaux montre une fois de plus l'intérêt que nous portons tous à ces différentes thématiques de l'eau dans notre département.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai abordé cette année 2016 durant laquelle nous allons poursuivre la mise en œuvre de notre programme d'interventions, tout en préparant notre fusion avec le Syndicat Mixte des Jourres et du Lirou.

Le Président,

Jean Pierre MAISONNADE.

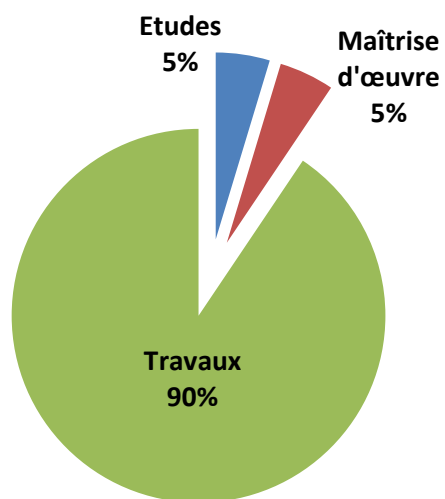
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DU BASSIN DE L'ORBIEU
31220 LAGRASSE

2 Le bilan de notre action

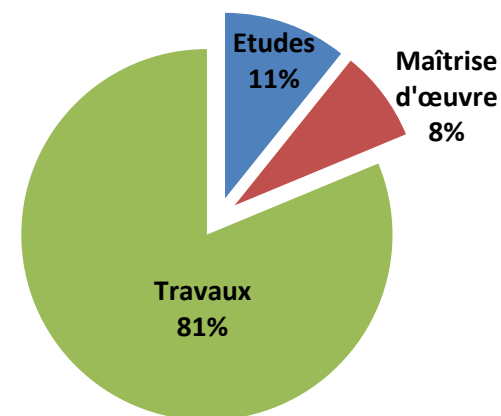
2.1 Suivi des investissements réalisés (période 2006-2015)

	<i>Montant des opérations mandatées sur les 10 dernières années</i>										<i>Totaux 2006-2015</i>	<i>Moyenne 2006-2015</i>
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
Etudes	44 700 €	0 €	24 506 €	23 308 €	23 355 €	27 706 €	96 351 €	81 683 €	21 942 €	56 091 €	399 641 €	39 964 €
Maîtrise d'œuvre	9 210 €	40 446 €	70 681 €	34 078 €	24 996 €	15 603 €	18 098 €	0 €	26 321 €	57 127 €	296 559 €	29 656 €
Travaux	155 360 €	233 145 €	251 218 €	378 311 €	185 497 €	343 273 €	15 351 €	210 298 €	158 585 €	1 088 335 €	3 019 374 €	301 937 €
Totaux	209 270 €	273 591 €	346 405 €	435 697 €	233 848 €	386 582 €	129 800 €	291 981 €	206 848 €	1 201 552 €	3 715 575 €	371 557 €

Opérations mandatées en 2015



Cumul des opérations mandatées (période 2006-2015)



2.2 Bilan de l'investissement sur le bassin de l'Orbieu (période 2006-2015)

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Totaux 2006-2015
Données	Investissement réalisé (0)	209 270,0 €	273 591,0 €	346 405,0 €	435 697,0 €	233 848,0 €	386 582,0 €	129 800,0 €	291 981,2 €	206 848,0 €	1 201 552,6 €	3 715 575 €
	Remboursement d'emprunts (1) (capital + intérêts)	35 692,5 €	32 106,4 €	22 541,5 €	51 801,6 €	49 691,8 €	53 766,1 €	53 435,4 €	57 565,4 €	63 214,3 €	59 918,9 €	479 734 €
	Participation au fonctionnement (2)	10 000,0 €	19 863,6 €	33 024,8 €	33 024,8 €	40 295,4 €	38 644,4 €	35 952,6 €	33 030,7 €	42 884,1 €	37 694,3 €	324 415 €
	Participation totale des communes (3 = 1 + 2)	45 692,5 €	51 970,1 €	55 566,4 €	84 826,4 €	89 987,2 €	92 410,5 €	89 388,0 €	90 596,2 €	106 098,4 €	107 708,5 €	814 244 €
	Nombre habitants (4)	17 863	17 732	18 511	18 820	20 086	20 087	20 607	21 180	21 283	21 183	197 352 €
	Potentiel fiscal 4 taxes (5)	6 061 124 €	6 805 289 €	6 805 289 €	7 350 562 €	7 825 608 €	7 825 609 €	8 920 967 €	9 447 877 €	9 444 239 €	9 444 239 €	79 930 803 €
Analyse	Effort d'investissement / hbt (1 / 4)	2,0 €	1,8 €	1,2 €	2,8 €	2,5 €	2,7 €	2,6 €	2,7 €	3,0 €	2,8 €	2,4 € (Moyenne)
	Effort total / hbt (3 / 4)	2,6 €	2,9 €	3,0 €	4,5 €	4,5 €	4,6 €	4,3 €	4,3 €	5,0 €	5,1 €	4,1 € (Moyenne)
	Investissement généré / hbt (0 / 4)	11,7 €	15,4 €	18,7 €	23,2 €	11,6 €	19,2 €	6,3 €	13,8 €	9,7 €	56,7 €	18,8 € (Moyenne)

Notes :

- Sous l'intitulé « Maîtrise d'œuvre », sont intégrés les missions de maîtrise d'œuvre, les levés topographiques, les procédures réglementaires et les parutions dans la presse.
- En 2005 et 2006, une partie de l'excédent de fonctionnement a été réinjectée en Investissement pour réduire le montant de la participation des communes.
- En 2010, l'investissement du Syndicat a été diminué par rapport aux années précédentes car les projets ont été interrompus plusieurs mois, du fait de problèmes de trésorerie (retards importants dans le versement des subventions)



2.3 Listing exhaustif des marchés passés en 2015

Six nouveaux marchés et trois avenants ont été engagés durant l'année 2015, pour un montant total de commande qui s'élève à 676 143.50 € HT comme le montre le tableau ci-dessous.

On notera par ailleurs que ce tableau est exigé au titre de l'article 133 du Code des Marchés Publics qui impose que « Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ».

Référence du dossier	Intitulé du dossier	Nature du marché	Titulaire du marché	Montant initial des marchés (€ HT)	Nombre d'avenants	Montant des avenants (€ HT)	Date de délibération du marché	Date de notification	Date d'effet de démarrage du marché	Avancement du marché
P02-12-SIAHBO-339	Protection de Villedaigne	Travaux	SADE	<i>pm</i>	1	2 630.00	15-01-2015	02-2015	02-2015	Terminé
P02-12-SIAHBO-328	Protection de berge sur le Rouanel à Saint Pierre des Champs	Travaux	CAZAL	74 787.10	/	/	16-04-2015	17-04-2015	22-06-2015	Terminé
P02-12-SIAHBO-327	Bassin de Fontintruze	Travaux	CAZAL	427 074.90	/	/	04-05-2015	04-05-2015	06-05-2015	Terminé
P02-12-SIAHBO-327	Bassin de Fontintruze	Géotechnique Mission G4	SEMOFI	5 000.00	/	/	05-05-2015	11-05-2015	11-05-2015	Terminé
P02-12-SIAHBO-327	Bassin de Fontintruze	CSPS	Jaur Coordination	1 269.00	/	/	05-05-2015	11-05-2015	11-05-2015	Terminé
P02-12-SIAHBO-327	Bassin de Fontintruze	Travaux	CAZAL	<i>pm</i>	1	131 397.50	15-09-2015	19-09-2015	19-09-2015	Terminé
P02-12-SIAHBO-327	Bassin de Fontintruze	Maîtrise d'œuvre	ARTELIA	<i>pm</i>	1	2 825.00	17-09-2015	09-10-2015	14-10-2015	Terminé
P02-12-SIAHBO-328	Protection de berge sur le Rouanel à Saint Pierre des Champs	Travaux (marché complémentaire n°1)	CAZAL	25 680.00	/	/	15-09-2015	16-09-2015	05-11-2015	Terminé
P02-12-SIAHBO-328	Protection de berge sur le Rouanel à Saint Pierre des Champs	Travaux (marché complémentaire n°2)	CAZAL	5 480.00	/	/	26-10-2015	27-10-2015	05-11-2015	Terminé
Totaux			6 marchés	508 131.00	3 avenants	168 012.50				

2.4 Compte administratif 2015

Résultat de l'exercice 2015

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes	2 174 088,22 €	173 043,52 €	2 347 131,74 €
Prévisions budgétaires totales (a)	1 102 580,12 €	108 000,63 €	1 210 580,75 €
Titres de recettes émis (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réduction de titres (c)	1 102 580,12 €	108 000,63 €	1 210 580,75 €
Recettes nettes (d = b - c)			
Dépenses	2 174 088,22 €	173 043,52 €	2 347 131,74 €
Autorisations budgétaires totales (e)	1 354 336,07 €	55 619,28 €	1 409 955,35 €
Mandats émis (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Annulations de mandats (g)	1 354 336,07 €	55 619,28 €	1 409 955,35 €
Dépenses nettes (h = f - g)			
Résultat de l'exercice		52 381,35 €	
Excédent (d - h)			
Déficit (h - d)	251 755,95 €		199 374,60 €

Résultats	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affecté à l'investissement : Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	94 235,52 €	0,00 €	- 251 755,95 €	- 157 520,43 €
Fonctionnement	65 335,04 €	0,00 €	52 381,35 €	117 716 39 €
Total	159 570,56 €	0,00 €	- 199 374,60 €	- 39 804,04 €

- Excédent de fonctionnement + 117 716,39 €
- Déficit d'investissement - 157 520,43 €
- Solde RAR + 268 797,87 €
- Résultat d'investissement + 111 277,44 €
- Excédent réel + 228 993,83 €

2.5 Les décisions de l'année 2015

2.5.1 Les délibérations en bureau syndical ou en conseil syndical

Date du Conseil syndical	Date du Bureau Syndical	Objet de la délibération	Date du Visas en Préfecture
	15 janvier	Délégation de signature pour les actes administratifs.	2 février
23 mars		Validation des comptes rendus.	27 mars
		Reconstruction 2015 : Remise en état de la ripisylve post crue.	
		Débat d'orientations budgétaires.	
		Rétrocession des clapets anti-retour de Villedaigne.	
		Remboursement des frais kilométriques à Monsieur le Président.	
		Solidarité Pompiers	
30 mars		Approbation du compte administratif 2014.	10 avril
		Approbation du compte de gestion 2014.	
		Vote du budget primitif 2015.	
		Approbation des participations 2015.	
		Approbation convention cadre PAPI 2.	
	22 juillet	Autorisation emprunt Bassin Fontintruze	27 juillet
21 septembre		Modification du siège social et de la trésorerie.	2 octobre
	23 octobre	Ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc.	23 octobre
		Demande prêt en attente du FCTVA.	
		Etude Coustouge : Validation de la stratégie.	
10 novembre		Validation des comptes rendus des séances des conseils syndicaux et bureaux syndicaux.	13 novembre
		Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du CRCA.	

Date du Conseil syndical	Date du Bureau Syndical	Objet de la délibération	Date du Visas en Préfecture
		Prêt à court terme auprès du CRCA.	
		Etude Coustouge : Suite à donner.	
		Validation du PPGBV.	
		Approbation retrait du Syndicat du Verdoube du SMMAR.	
		Validation du schéma départemental de coopération intercommunale.	

2.5.2 Les commissions d'appels d'offres

Les divers marchés engagés au cours de l'année 2015 étant d'un montant supérieur à 4 000 € HT, leur attribution a nécessité préalablement l'avis de la commission d'appel d'offres :

Date de la CAO	Intitulé du marché	Montant du marché attribué	Nature de la décision	Décision de la CAO
15 janvier	Pose des clapets à Villedaigne : Avenant n° 2	2 630.00 € HT	Avis	SARL SADE
16 avril	Protection de berge sur le Rouanel à Saint Pierre des Champs	74 787.10 € HT	Avis	CAZAL
	Bassin Fontintruze : Marché de travaux	427 074.90 € HT	Avis	CAZAL
	Bassin Fontintruze– Mission géotechnique	5 000.00 € HT	Avis	SEMOFI
	Bassin Fontintruze– Marché CSPS	1 269.00 € HT	Avis	JAUR
14 septembre	Bassin Fontintruze : Marché complémentaire de travaux	131 397.50 € HT	Avis	CAZAL
	Bassin Fontintruze : Maîtrise d'œuvre : avenant n°1	2 825.00 € HT	Avis	ARTELIA
	Protection de berge sur le Rouanel à Saint Pierre : 1 ^{er} marché complémentaire de travaux	25 680.00 € HT	Avis	CAZAL
23 octobre	Protection de berge sur le Rouanel à Saint Pierre : 2 ^{ème} marché complémentaire de travaux	5 480.00 € HT	Avis	CAZAL

2.5.3 Les décisions du Président.

Conformément au règlement intérieur de la structure, le Président a été amené à prendre des décisions pour l'attribution des marchés au cours de l'année 2015 :

Date de la décision	Intitulé du marché	Montant du marché attribué	Décision du Président	Date du Visas en Préfecture
15 janvier	Pose des clapets à Villedaigne : Avenant n° 2	2 630.00 € HT	Passation de l'avenant : SADE	
16 avril	Protection de berge sur le Rouanel à Saint Pierre des Champs	74 787.10 € HT	Attribution du marché : CAZAL	5 mai
	Bassin Fontintruze : Marché de travaux	427 074.90 € HT	Attribution du marché : CAZAL	
	Bassin Fontintruze– Mission géotechnique	5 000.00 € HT	Attribution du marché : SEMOFI	
	Bassin Fontintruze– Marché CSPS	1 269.00 € HT	Attribution du marché : JAUR	
14 septembre	Bassin Fontintruze : Marché complémentaire de travaux	131 397.50 € HT	Passation du marché complémentaire : CAZAL	19 septembre
	Bassin Fontintruze : Maîtrise d'œuvre : avenant n°1	2 825.00 € HT	Passation de l'avenant : ARTELIA	
	Protection de berge sur le Rouanel à Saint Pierre : marché complémentaire	25 680.00 € HT	Passation du marché complémentaire : CAZAL	
23 octobre	Protection de berge sur le Rouanel à Saint Pierre : 2 ^{ème} marché complémentaire	5 480.00 € HT	Passation du marché complémentaire : CAZAL	26 octobre

2.6 Détail des travaux réalisés en 2015 et participations financières des communes

TRAVAUX REALISES EN 2015							PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES EN 2015		
Communes	Nom du programme	Numéro du programme	Nature des travaux réalisés	Localisation des travaux	MI traités	Montant travaux réalisés	Part. emprunts	Part. Fonctionnement	Total des participations
ALBAS	/	/					135.56 €	131.03 €	266.60 €
ALBIERES	/	/					420.26 €	406.23 €	826.49 €
ARQUETTES EN VAL	/	/					283.97 €	274.48 €	558.45 €
AURIAC	/	/					297.88 €	287.93 €	585.81 €
BIZANET	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	3 342.97 €	3 231.34 €	6 574.31 €
BOUISSE	/	/					290.40 €	280.70 €	571.11 €
BOUTENAC	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	1 648.57 €	1 593.52 €	3 242.09 €
CAMPLONG D'AUDE	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	692.03 €	668.92 €	1 360.95 €
CAUNETTES EN VAL	/	/					157.21 €	151.96 €	309.17 €
CONILHAC CORBIERES	/	/					95.78 €	92.58 €	188.36 €
COUSTOUGE	Protection berge Roubine	P02-13-SIAHBO-369	Marché : Hydratec			19 170.00 €	262.87 €	254.10 €	516.97 €
CRUSCADES	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	104.09 €	100.62 €	204.71 €
DAVEJEAN	/	/					263.92 €	255.11 €	519.03 €
FABREZAN	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292				2 051.16 €	2 929.00 €	2 831.19 €	5 760.18 €
	Bassin Fontintruze acquisitions foncières et travaux	P02-12-SIAHBO-327	Marché : ARTELIA Marché travaux : CAZAL Achat foncier	Ruisseau de la Fontintruze		36 810.00 € 947 416.46 €			
FELINES TERMENES							325.78 €	314.90 €	640.69 €
FERRALS LES CORBIERES	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	1 990.98 €	1 924.50 €	3 915.48 €
FONTJONCOUSE	/	/					303.88 €	293.73 €	597.61 €
FOURTOU	/	/					318.04 €	307.42 €	625.46 €

Communes	Nom du programme	Numéro du programme	Nature des travaux réalisés	Localisation des travaux	MI traités	Montant travaux réalisés	Part. emprunts	Part. Fonctionnement	Total des participations
LAGRASSE	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	1 799.93 €	1 739.83 €	3 539.76 €
JONQUIERES	/	/					238.38 €	230.41 €	468.79 €
LABASTIDE EN VAL	/	/					300.36 €	290.33 €	590.70 €
LAIRIERE	/	/					228.40 €	220.77 €	449.17 €
LANET	/	/					238.54 €	230.58 €	469.12 €
LAROQUE DE FA	3° Tranche du PPG	P02-11-SIAHBO-284	Restauration de la ripisylve	Traversée du village	440 ml	2 786.40 €	507.73 €	490.77 €	998.50 €
LEZIGNAN CORBIERES	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	4 908.91 €	4 744.99 €	9 653.90 €
LUC SUR ORBIEU	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	2 236.88 €	2 162.18 €	4 399.05 €
MAYRONNES	/	/					191.19 €	184.80 €	375.99 €
MARCORIGNAN	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	114.81 €	110.98 €	225.79 €
MONTJOI	/	/					162.32 €	156.90 €	319.22 €
MOUTHOMET	/	/					348.58 €	336.94 €	685.52 €
MONTLAUR	/	/					1 294.96 €	1 251.72 €	2 546.68 €
MONTSERET	/	/					1 030.85 €	996.43 €	2 027.28 €
NARBONNE	/	/					8 248.41 €	7 972.96 €	16 221.37 €
NEVIAN	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	3 038.92 €	2 937.43 €	5 976.35 €
ORNAISONS	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	2 565.09 €	2 479.43 €	5 044.53 €
PALAIRAC	/	/					28.70 €	27.74 €	56.44 €
PRADELLES EN VAL	/	/					96.42 €	93.20 €	189.62 €
RAISSAC D'AUDE	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	872.22 €	843.10 €	1 715.32 €
RIBAUTE	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	587.96 €	568.33 €	1 156.29 €
RIEUX EN VAL	/	/					240.33 €	232.30 €	472.64 €
SALZA	/	/					144.78 €	139.95 €	284.73 €
SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE	/	/					2 687.39 €	2 597.64 €	5 285.03 €
SAINT LAURENT	/	/					2 155.75 €	2 083.76 €	4 239.51 €
SAINT MARTIN	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	160.01 €	154.66 €	314.67 €

Communes	Nom du programme	Numéro du programme	Nature des travaux réalisés	Localisation des travaux	MI traités	Montant travaux réalisés	Part. emprunts	Part. Fonctionnement	Total des participations
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	527.41 €	509.80 €	1 037.21 €
	Protection berge Rouanel	P02-12-SIAHBO-328	Marché maîtrise d'œuvre : Hydrétudes	Rue de la cave : Rive gauche du Rouanel	35 ml	2 400.00 €			
			Marché Travaux : CAZAL			63 103.36 €			
SERVIES EN VAL	/	/					550.78 €	532.39 €	1 083.17 €
TALAIRAN	/	/					994.94 €	961.72 €	1 956.66 €
TAURIZE	/	/					237.54 €	229.61 €	467.15 €
TERMES	/	/					326.11 €	315.22 €	641.33 €
THEZAN CORBIERES	/	/					1 226.11 €	1 185.17 €	2 411.27 €
TOURNISSAN	/	/					594.92 €	575.05 €	1 169.97 €
VIGNEVIELLE	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €	357.67 €	345.72 €	703.39 €
VILLAR EN VAL	/	/					188.96 €	182.65 €	371.60 €
VILLEDAIGNE	Pose Clapets	P02-09-SIAHBO-212	Marché maîtrise d'œuvre : ARTELIA	Centre du village		6 739.20 €	835.81 €	807.90 €	1 643.71 €
			Marché travaux : SADE			86 196.00 €			
	Etude morphologique	P02-11-SIAHBO-292	Marché : Hydrétudes			2 051.16 €			
VILLEROUGE TERMENES	/	/					522.13 €	504.69 €	1 026.82 €
VILLETRITOULS	/	/					115.32 €	111.47 €	226.78 €
TOTAUX						1 201 542.30 €	54 768.72 €	52 939.77 €	107 708.49 €

3 Les projets

3.1 Le bassin écrêteur de crues sur la Fontintruze à Fabrezan



Réf. opération : P02-12-SIAHBO-327

Montant prévisionnel : 1 150 000 € HT

Europe	15.55 %	178 800 €
Etat	40.00 %	460 000 €
Région	20.00 %	230 000 €
Département	4.45%	51 175 €
Syndicat de l'Orbieu	20.00 %	230 025 €

Suite à l'enquête publique unique qui s'est tenue du 12 août 2013 au 10 septembre 2013, **notre projet a obtenu toutes les autorisations administratives requises** (DUP, DIG, Autorisation, Mise en compatibilité du PLU, Déclassement de voirie). Le **permis d'aménager a aussi été obtenu le 17 mars 2014**.

A la suite de cela, les appels d'offres ont pu être envisagés. Ils se sont déroulés durant le printemps 2015.

Les travaux ont ensuite été réalisés, essentiellement sur la période estivale. Mais les travaux annexes comme l'enherbement de toutes

les zones terrassées pour les besoins du chantier se sont déroulés **jusqu'en fin d'année 2015**.

Réalisés essentiellement par la société CAZAL, ces travaux ont été soldés pour un montant de 600 000 € HT. Avec les acquisitions foncières et les dépenses annexes (négociations foncières, topographie, géotechniques, coordination sécurité, ...), **l'opération aura été soldée pour 1 000 000 € HT**.

Ces travaux concrétisent 12 années d'études à l'initiative et sous la maîtrise d'ouvrage syndicat de l'Orbieu. C'est donc avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que nous pouvons apprécier aujourd'hui l'existence de ce bassin écrêteur des crues de la Fontintruze qui constitue un aménagement majeur pour la protection des personnes et des biens de FABREZAN.



Avant des travaux

Juin 2015



3.2 La protection des lieux habités à St Pierre des Champs



Protection de berge en rive gauche du Rouanel

Seul site finalement retenu dans le cadre de « l'étude de 6 sites potentiels de rétention », l'engagement du dossier de protection des lieux habités à Saint Pierre des champs a été décidé au cours de l'année 2012.

Réf. opération : P02-12-SIAHBO-328

Montant prévisionnel : 125 000 € HT

Département	30.8 %	38 500 €
Région	17.6 %	22 000 €
Etat	22.0 %	27 500 €
Syndicat de l'Orbieu	17.6 %	22 000 €
Mairie de St Pierre des Chps	12.0 %	15 000 €

Dans le courant de l'année 2013, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet HYDRETTUDES. Ce dernier a conçu un projet d'aménagement qui a été validé en comité syndical et qui a fait l'objet d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau au premier trimestre 2015.

Dès lors, le marché de travaux a été engagé avec la société CAZAL. Le chantier a débuté le 3 août et s'est terminé en décembre 2015.

Au final, **c'est un aménagement d'un montant de 115 000 € HT qui aura été réalisé** pour sécuriser ce site particulièrement problématique et dangereux depuis de très nombreuses années.

Début des travaux



Après travaux

3.3 La protection de berge à Coustouge



Des travaux de protection de berge devront être engagés pour rétablir une situation particulièrement préoccupante à « **Coustouge** » où la crue de la Roubine a causé d'importants dégâts le 6 mars 2013.

Début 2014, le Syndicat a obtenu un financement pour une étude de définition du projet d'aménagement (PRO) et l'obtention des autorisations administratives.

Accompagné par un premier cabinet d'étude (HYDRATEC), le syndicat a alors étudié la mise en œuvre de plusieurs variantes d'aménagements. Mais au regard des propositions de ce prestataires, jugées inadaptées par les membres du comité de pilotage, il a été mis fin prématurément au contrat de maîtrise d'œuvre, avant qu'une solution puisse être validée.

Une nouvelle consultation a dès lors été engagée pour relancer ce projet avec un autre prestataire. C'est le cabinet ARTELIA qui a été finalement retenu le 24 mars 2016, à l'issue d'une seconde consultation.

La conception du projet va donc pouvoir redémarrer et c'est dans cet objectif qu'une nouvelle réunion du comité de pilotage a eu lieu le 10 mai 2016.

La validation d'un projet d'aménagement est attendue pour l'été 2016.

Cela permettra d'engager la demande de subventions pour les travaux dont le montant pourrait atteindre 400 000 € approximativement.

Sous réserve du bon déroulement des phases précédentes, et de l'obtention des autorisations administratives, la réalisation des travaux devrait être effective avant l'été 2017.

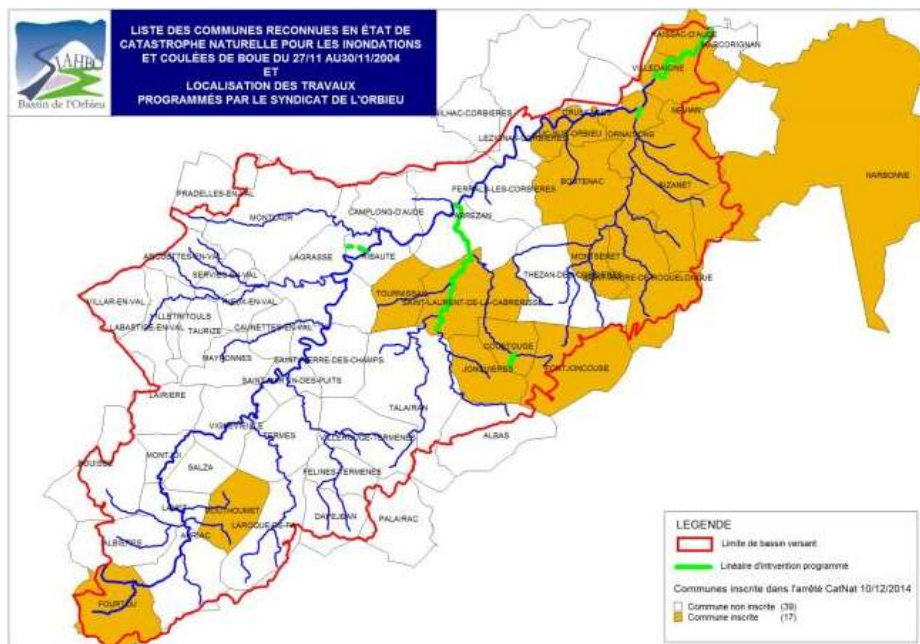
Réf. opération : P02-13-SIAHBO-369

Montant prévisionnel : 55 000 € HT

Département	35 %	19 250 €
Région	20 %	11 000 €
Etat	25 %	13 750 €
Syndicat de l'Orbieu	20 %	11 000 €



3.4 Travaux de reconstruction suite aux crues de novembre 2014



Les épisodes pluvieux qui ont touché le bassin versant de l'Orbieu entre le 24 au 30 novembre 2014 ont généré d'importants dégâts sur les cours d'eau.

Suite à ces événements, le syndicat a rapidement décidé d'engager une demande de subventions visant la restauration des portions de cours d'eau les plus dégradées (restauration de ripisylve). La première demande visait un linéaire de cours d'eau de l'ordre de 16 km, pour un montant d'intervention estimé à 200 000 € HT, tel que présenté sur la carte ci-contre.

Mais la commission d'enquête départementale chargée de l'instruction de ces dossiers de reconstruction n'a finalement retenue qu'une enveloppe de 80 000 € HT.

C'est donc une enveloppe considérablement réduite que le syndicat a confié au cabinet

HYDRETUDES pour la définition précise des travaux de reconstruction ; les membres du bureau syndical ayant validé le 14 septembre 2015 de **traiter en priorité l'Orbieu sur le tronçon aval** (Villedaigne, Néviau, Ornaisons etc...) qui rassemble les attentes les plus fortes. Le secteur de la Nielle sera donc traité ultérieurement, dès que des financements pourront être débloqués.

Sur cette base, le cabinet Hydrétudes a procédé à la définition précise du programme de travaux relevant de cette première enveloppe de 80 000 € HT. L'inventaire provisoire des travaux a été remis au Syndicat fin avril 2016. Il doit être validé prochainement en vue de l'engagement du marché de travaux puis de la **réalisation des travaux, à compter du 1^{er} septembre 2016 au plus tard.**

Réf. opération : R14-15-SIAHBO-04		
Montant prévisionnel : 80 000 € HT		
Département	25 %	20 000 €
Région	15 %	12 000 €
Etat	40 %	32 000 €
Syndicat de l'Orbieu	20 %	16 000 €

3.5 Etude d'un aménagement de protection contre le Tourrenc à Luc sur Orbieu

Le risque d'inondation est une préoccupation majeure pour beaucoup de communes de notre Syndicat.

Le 22 octobre 2012, ce risque était bien réel à Luc sur Orbieu où pendant quelques heures, le Tourrenc a très largement débordé dans le village en causant d'importants dommages.

Réf. opération : P15-15-SIAHBO-014		
Montant prévisionnel : 100 000 € HT		
Europe	20 %	20 000 €
Région	10 %	10 000 €
Etat	50 %	50 000 €
Syndicat de l'Orbieu	20 %	20 000 €



La crue du Tourrenc à LUC SUR ORBIEU, le 22 octobre 2012.



RD 261 (route d'Ornaisons)



Rue des étangs



Rue des écoles

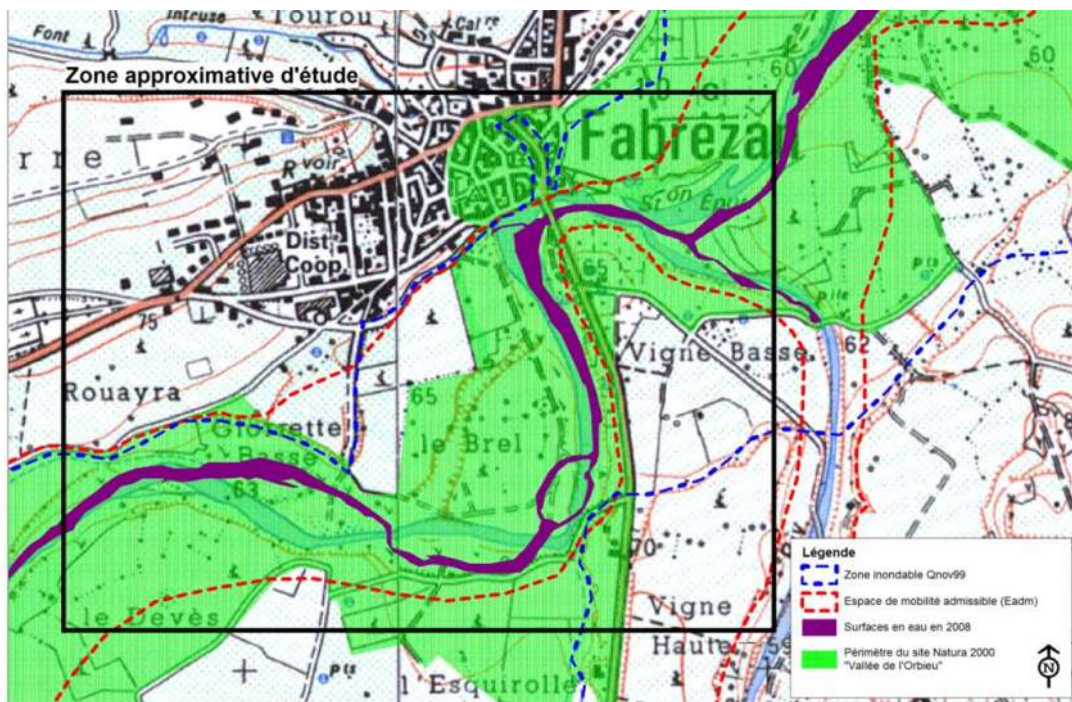
C'est pour mieux comprendre les risques, et surtout pour tenter d'y apporter une solution, que le Syndicat s'est engagé dans un important travail d'expertise sur la commune de Luc sur Orbieu, conformément aux engagements qu'il a fait inscrire dans le Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI 2 de l'Aude 2015-2020)

Au travers de cette étude qui va commencer approximativement en milieu d'année 2016, le syndicat va préciser **l'étendue de l'aléa d'inondation** (sur le Binasso) et étudier **un ensemble de solutions** permettant de réduire le risque d'inondation parmi lesquelles nous citerons par exemple : la création d'un bassin d'écroulement en amont de l'autoroute, l'expansion des crues en rive droite à l'aval de l'autoroute (vers l'ancien lit du Tourrenc...).

Tout ce travail important devrait mobiliser les membres du comité de pilotage jusqu'à la fin de l'année 2017 et ce n'est qu'à ce moment-là que l'on pourra savoir s'il existe des solutions réalistes pour la protection de Luc sur Orbieu, contre les crues du Tourrenc et/ou de la Binasso (L'Orbieu ne sera pas étudié).

A noter que **la demande de subvention a déjà été déposée et elle est en cours d'instruction** actuellement.

3.6 Gestion de la mobilité de l'Orbieu à Fabrezan



Réf. opération : GBV14-16-SIAHBO-058

Montant prévisionnel : 40 000 € HT

Agence de l'Eau	50 %	20 000 €
Département	30 %	12 000 €
Syndicat de l'Orbieu	20 %	8 000 €

Au cours de l'année 2015, le syndicat de l'Orbieu a finalisé une importante étude morphologique et sédimentaire sur l'ensemble du bassin versant.

Ce travail a notamment permis la comparaison des profils en long entre 1938 et 2012. C'est à cette occasion qu'a été confirmé le déficit en matériaux de l'Orbieu (~ 1 million de m³), et les conséquences associées sur les cours d'eau avec notamment une incision du lit de l'Orbieu sur plus de 30 kilomètres de rivière. Le secteur le plus impacté par ce phénomène étant celui de **Fabrezan où l'on a déjà pu constater un enfoncement du lit de l'Orbieu de l'ordre de 2,5 m.**

Cette évolution du cours d'eau à **des conséquences désastreuses sur les installations et activités riveraines.**

Il devient dès lors indispensable et urgent d'engager une série de travaux pour protéger tous ces enjeux (habitations, Pont et RD 611, voirie communale, ancienne décharge...).

C'est pour définir précisément le contenu de ces différentes interventions que les premières phases de définition du projet (études de conception) sont engagées cette année, conformément à la fiche action A1-OJL-03 de notre Plan Pluriannuel de Gestion du Bassin Versant (PPG BV).

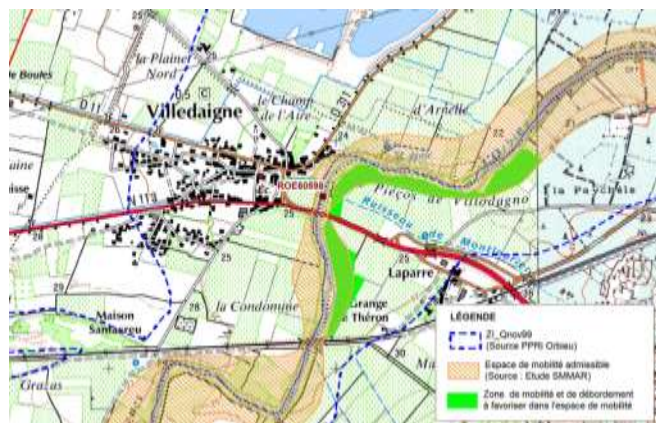
La demande de subventions vient d'être déposée et elle est en cours d'instruction par les différents partenaires financiers.

Cette action doit permettre de :

- **Préserver les enjeux d'utilité publique** (pont de la RD 611, voiries (RD611, chemin du devès, habitations,...)
- **Restaurer un bon fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau** et les zones humides,
- **Réhabiliter l'ancienne décharge** de Gloriette-Basse

Le démarrage de l'étude est prévu pour le second semestre 2016.

3.7 Rétablissement du Profil en long de l'Orbieu à Villedaigne



Réf. opération : GBV14-16-SIAHBO-057

Montant prévisionnel : 30 000 € HT

Agence de l'Eau	50 %	15 000 €
Département	30 %	9 000 €
Syndicat de l'Orbieu	20 %	6 000 €

31 ouvrages sont identifiés sur le bassin de l'Orbieu dans la base de données du Recensement des Obstacles à l'Écoulement (ROE). Les réflexions engagées dans le cadre de l'étude morphologique et sédimentaire ont fait ressortir qu'il fallait se concentrer sur quelques ouvrages prioritaires situés sur le cours aval de l'Orbieu (depuis Fabrezan jusqu'au confluent avec le fleuve Aude), dont le seuil de Villedaigne.

Il était par ailleurs déjà apparu (cf étude SIAHBO) que la reprise du seuil de Villedaigne devenait prioritaire pour garantir la pérennité de l'ouvrage d'art de la RD 6113. Le comité de pilotage de l'étude qui a conduit à cette conclusion avait donc validé le principe d'une reprise de l'ouvrage dès 2012.

Si le syndicat est apparu comme la structure la plus pertinente pour porter ce projet, il a également été déterminé que ce travail serait conduit en partenariat notamment avec la DDTM, le Département de l'Aude, le SPC, l'Agence de l'Eau, l'opérateur Natura 2000, les communes riveraines ... Le coût des travaux ayant été estimé en première approche à 400 000 € HT environ.

Conformément à la fiche action A1-OJL-10 de notre Plan Pluriannuel de Gestion du Bassin Versant (PPG BV), la reprise du seuil de Villedaigne doit permettre l'atteinte des **5 objectifs suivants** :

- Assurer la **stabilité du pont de la RD 6 113**.
- **Restaurer le transit sédimentaire**, les fonctionnalités naturelles de l'Orbieu **et la continuité piscicole** sur le tronçon aval de l'Orbieu classé "cours d'eau à grands migrateurs" (restaurer la continuité écologique).
- **Limiter les débordements** du cours d'eau et augmenter le niveau de protection des lieux habités,
- Permettre la mesure fiable des **débits d'étiage** (pour les besoins du PGRE notamment)
- Améliorer la précision de la mesure des **débits de crues**.

La demande de subventions (phase 1 – étude AVP) vient d'être déposée et elle est en cours d'instruction par les différents partenaires financiers. Le démarrage de l'étude est prévu pour le second semestre 2016.

Cette fiche d'action est indissociable de la "Restauration de l'espace de mobilité au droit de NEVIAN" (voir paragraphe 3.7), ce qui implique que ces deux actions devront être engagées de manière conjointe et cohérente.



3.8 Rétablissement de l'espace de mobilité de l'Orbieu à Néviau



Pour remédier aux différents problèmes mis en avant sur le secteur de Villedaigne et Néviau, le syndicat de l'Orbieu a d'ores et déjà validé la reprise du seuil de Villedaigne (voir paragraphe 3.7 ci-dessus) dont l'objectif prioritaire reste la stabilisation du pont de la RD 6 113. Cependant il faudra engager des actions bien plus ambitieuses pour régler de manière efficace et durable la majeure partie des problèmes d'inondation et de morphologie sur cette zone.

Certaines parcelles agricoles situées dans l'espace de mobilité de l'Orbieu à Néviau (hameau de *Laparre*), subissent régulièrement des dégâts importants. La remise en état répétée de ces parcelles après chaque crue devenant difficilement supportable pour les exploitants sur le long terme.

Même si cette décision est justifiée d'un point de vue agricole, elle ne règle pas les problèmes d'inondation et va à l'encontre du bon état et du bon fonctionnement du cours d'eau, dans la mesure où elle empêche les différentes étapes d'évolution du lit du cours d'eau (blocage de la mobilité du lit).

L'acquisition de ces zones de mobilité de l'Orbieu par le syndicat de l'Orbieu pourrait permettre de **laisser le cours d'eau divaguer librement afin d'améliorer ses fonctionnalités naturelles**, tout en permettant aux exploitants de **relocaliser leur activité en dehors des zones inondables**

Il a donc semblé intéressant de travailler prioritairement sur cette zone du hameau de Laparre, en partenariat avec le monde agricole, dans l'objectif de :

- **Restaurer la mobilité de l'Orbieu** dans les zones de débordements préférentiels,
- **Accompagner les mesures de protection des enjeux d'intérêt public (pont de la RD 6 11)**
- Inciter à une **relocalisation des parcelles agricoles** les plus exposées au risque d'inondation.

Conformément au Plan Pluriannuel de Gestion du Bassin Versant de l'Orbieu (action A1-OJL-07b), **une demande de subvention a donc été engagée au cours du premier trimestre 2016**. Elle est en cours d'instruction actuellement et devra permettre la réalisation d'un avant-projet d'aménagement avant la fin de l'année 2017.

Il est important de rappeler que dans l'hypothèse où les acquisitions foncières seraient confirmées, c'est la chambre d'agriculture de l'Aude qui sera chargée de la question des relocalisations, avec l'appui éventuellement du SMMAR dans le cadre par exemple de la mise en place du PGRE.

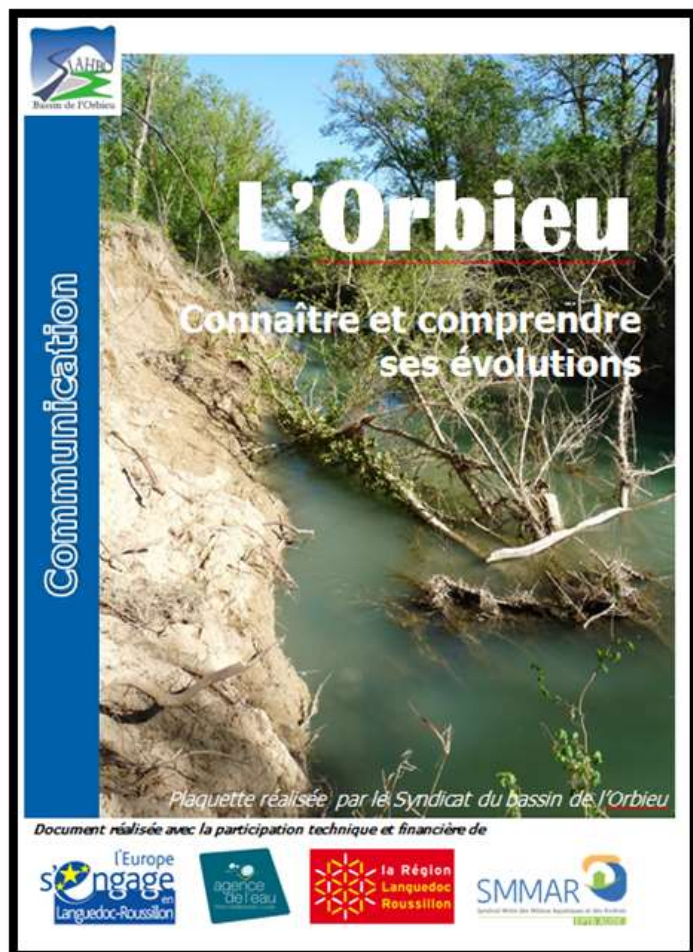
Réf. opération : GBV14-16-SIAHBO-063

Montant prévisionnel : 30 000 € HT

Agence de l'Eau	50 %	15 000 €
Département	30 %	9 000 €
Syndicat de l'Orbieu	20 %	6 000 €

3.9 Plaquette de communication de l'étude morphologique et sédimentaire

Réf. opération : GBV14-16-SIAHBO-066		
Montant prévisionnel : 10 000 € HT		
Agence de l'Eau	80 %	8 000 €
Syndicat de l'Orbieu	20 %	2 000 €



Conformément à la fiche d'actions « Animation 1 » PPG BV Orbieu-Jourres et au projet de plaquette rédigé dans le cadre de « l'étude morphologique et sédimentaire du bassin de l'Orbieu », **La finalité de ce travail** est de sensibiliser la population et tous les acteurs du bassin versant à :

- l'état actuel du cours d'eau,
- Ses évolutions passées,
- Les causes et conséquences de ces évolutions,
- Le programme d'action du syndicat de l'Orbieu.

A partir de la maquette qui sera validée par les membres d'un comité de pilotage et des textes fournis par le maître d'ouvrage, le prestataire aura en charge la **mise en forme, la reproduction et la distribution d'une plaquette de communication** pour expliquer à l'ensemble des résidents de ce territoire, les évolutions passées de l'Orbieu, sa situation actuelle et les projets d'aménagements du Syndicat.

La demande de subventions correspondante vient d'être déposée et elle est en cours d'instruction par les différents partenaires financiers.

L'objectif est de pouvoir diffuser cette plaquette au premier trimestre 2017.

3.10 Un marché à bons de commandes pour les travaux ponctuels et d'urgence



Réf. opération : Marché à bons de commande		
Montant prévisionnel : 20 000 € HT		
Syndicat de l'Orbieu	100 %	20 000 €

Bien que ce soit **une obligation à la charge des propriétaires riverains**, le bon entretien des cours d'eau reste une préoccupation majeure pour le syndicat de l'Orbieu.

Et c'est pour pallier à cette **carence des riverains** que le Syndicat réalise régulièrement d'importants travaux d'entretien de la ripisylve des cours d'eau, sur les cours d'eau principaux du bassins versant qui totalisent plus de 400 kilomètres cumulés.

Malgré des efforts importants et réguliers, des chutes d'arbres génèrent régulièrement des situations à risque sur l'ensemble du territoire.

C'est pour faire face à ces **situations ponctuelles et d'urgence** que les élus du Syndicat de l'Orbieu ont décidé d'allouer une enveloppe financière **sur les fonds propres de la structure**, ce type d'interventions ne pouvant être subventionné.

Pour l'année 2016, l'enveloppe prévisionnelle a été fixée à 20 000 € HT.

Après avoir attribué **un marché à bons de commande à la société ARF**, il a été demandé aux communes de faire remonter les problèmes qu'elles pouvaient rencontrer sur leur territoire avant le 20 mai 2016.

10 communes se sont manifestées. Ces demandes seront examinées lors du prochain bureau syndical.

Un premier bon de commande sera ensuite engagé.

3.11 Bilan des projets

Bilan des projets au 01/06/2016

Número identifiant	Intitulé	Nature	Montant Prévisionnel	Avancement	Montant commandé	Montant payé	Observations
P02-11SIAHBO-84	3ème tranche du plan pluriannuel de gestion	Travaux	367 490,00 €	Soldé	320 715,45 €	320 715,45 €	Soldé
P02-11-SIAHBO-285	Projet et acquisitions foncières pour le bassin de Fontintruze (<i>Dossier complément.</i>)	Etudes opérationnelles	40 000,00 €	Soldé	41 524,00 €	41 524,00 €	Soldé
P02-11-SIAHBO-292	Etude morphodynamique et sédimentaire du bassin de l'Orbieu	Etudes globales	100 000,00 €	Soldé	94 055,00 €	94 055,00 €	Soldé
P02-12-SIAHBO-327	Bassin de Fontintruze / acquisitions foncières et travaux	Travaux	1 150 000,00 €	Terminé	925 518.28 €	887 121.93 €	Travaux terminés
P02-12-SIAHBO-328	Protection des lieux habités sur le Rouanel à Saint Pierre des Champs	Travaux	110 000,00 €	Terminé	111 437.99 €	111 437.99 €	Travaux terminés
P02-12-SIAHBO-339	Travaux de protection de Villedaigne / Clapets	Travaux	100 000,00 €	Soldé	81 605,00 €	81 605,00 €	Soldé
P02-13-SIAHBO-369	Etude confortement de berge à Coustouge sur la Roubine	Etudes opérationnelles	55 000,00 €	En cours	47 050,00 €	19 850,00	Etude en cours.
P15-15-SIAHBO-14	Etude d'aménagement d'ouvrages de régulation à Luc sur Orbieu	Etudes opérationnelles	100 000,00 €	En cours	0 €	0 €	Consultation à engager
R14-15-SIAHBO-04	Reconstruction suite aux crues de novembre 2014	Travaux	80 000,00 €	En cours	13 331,25 €	0 €	Marché de travaux à engager
GBV14-16-SIAHBO-57	Restauration du profil en long de l'Orbieu au droit du seuil de Villedaigne	Etudes opérationnelles	30 000,00 €	En attente de subvention	0 €	0 €	DDS en cours d'instruction
GBV14-16-SIAHBO-58	Gestion de la mobilité sur l'Orbieu à Fabrezan	Etudes opérationnelles	40 000,00 €	En attente de subvention	0 €	0 €	DDS en cours d'instruction
GBV14-16-SIAHBO-63	Restauration de l'espace de mobilité au droit des zones préférentielles de débordements - Site de NEVIAN	Etudes opérationnelles	30 000,00 €	En attente de subvention	0 €	0 €	DDS en cours d'instruction
GBV14-16-SIAHBO-66	Mise en forme et diffusion de la plaquette de communication de l'étude morphologique et sédimentaire	Divers	10 000,00 €	En attente de subvention	0 €	0 €	DDS en cours d'instruction
/	Marché à bons de commandes	Marché à bons de commandes	20 000,00	En cours	0 €	0 €	Bon de commande à engager

4 Parlons d'avenir

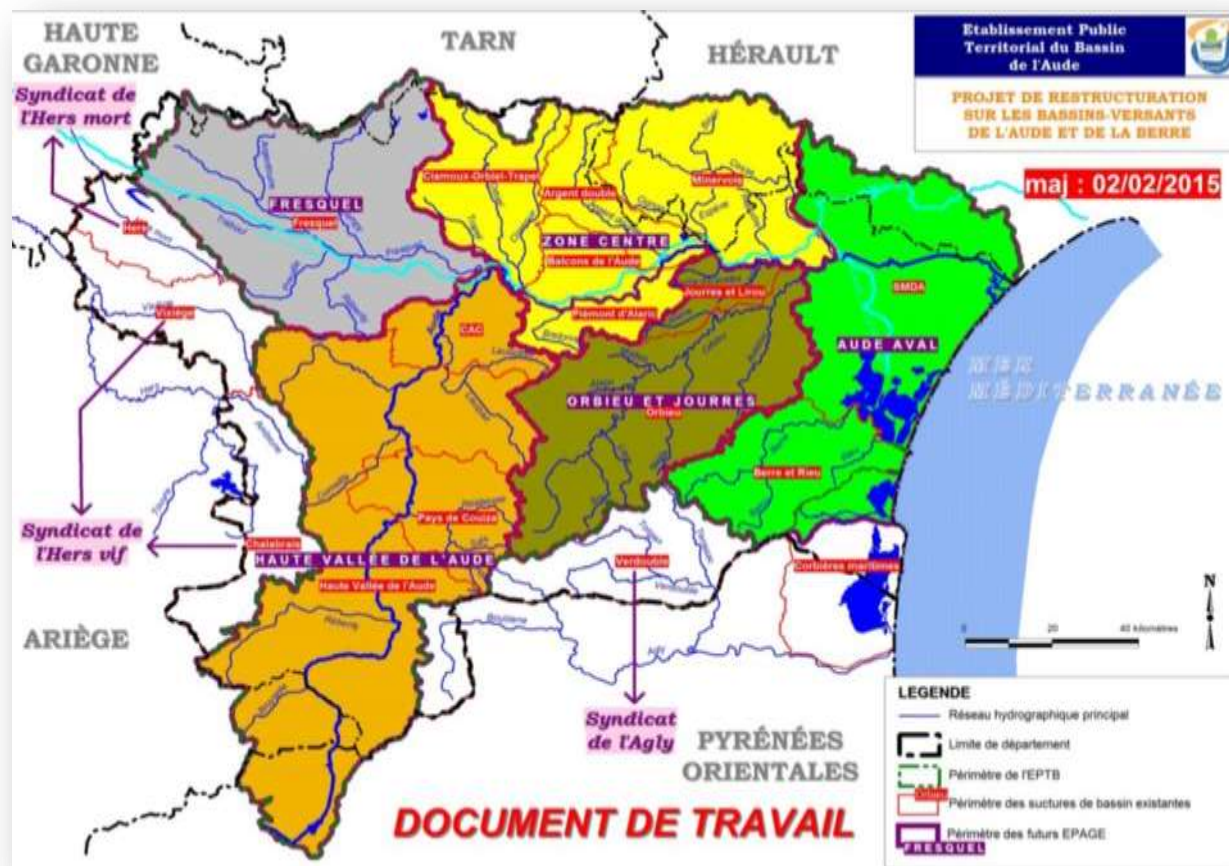
4.1 La réforme GEMAPI

Aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en est spécifiquement responsable. **Cette compétence est d'ailleurs facultative.**

Demain, ces travaux seront exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP). En effet, la loi de **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)** du 27 janvier 2014 attribue à compter du **1er janvier 2016** aux communes une nouvelle **compétence obligatoire** sur la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (**GEMAPI**). Cette compétence est transférée de droit aux EPCI à fiscalité propre : communautés de communes, communautés d'agglomération, communauté urbaines et métropoles.

Pour autant, les communes et leurs EPCI à fiscalité propre peuvent se regrouper afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants, et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. Ainsi, la loi prévoit la possibilité de confier cette compétence à :

- des syndicats mixte de rivières « classique », tel qu'il en existe aujourd'hui sur de nombreux bassins versants (dont le syndicat de l'Orbieu);
- des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) : structure nouvellement créée par la loi ;
- des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).



Les communes et leurs EPCI à fiscalité propre ont par ailleurs la possibilité de créer sur leur territoire une **taxe facultative**, plafonnée à 40 €/habitant et **affectée exclusivement à l'exercice de cette compétence**.

Sur cette base réglementaire et après consultation de toutes les parties intéressées, le Préfet a acté le 31 mars 2016, le **Schéma Départementale de Coopération Intercommunale (SDCI)** qui prévoit la **création de 5 futures EPAGE**, fédérés au niveau départemental par l'EPTB du SMMAR.

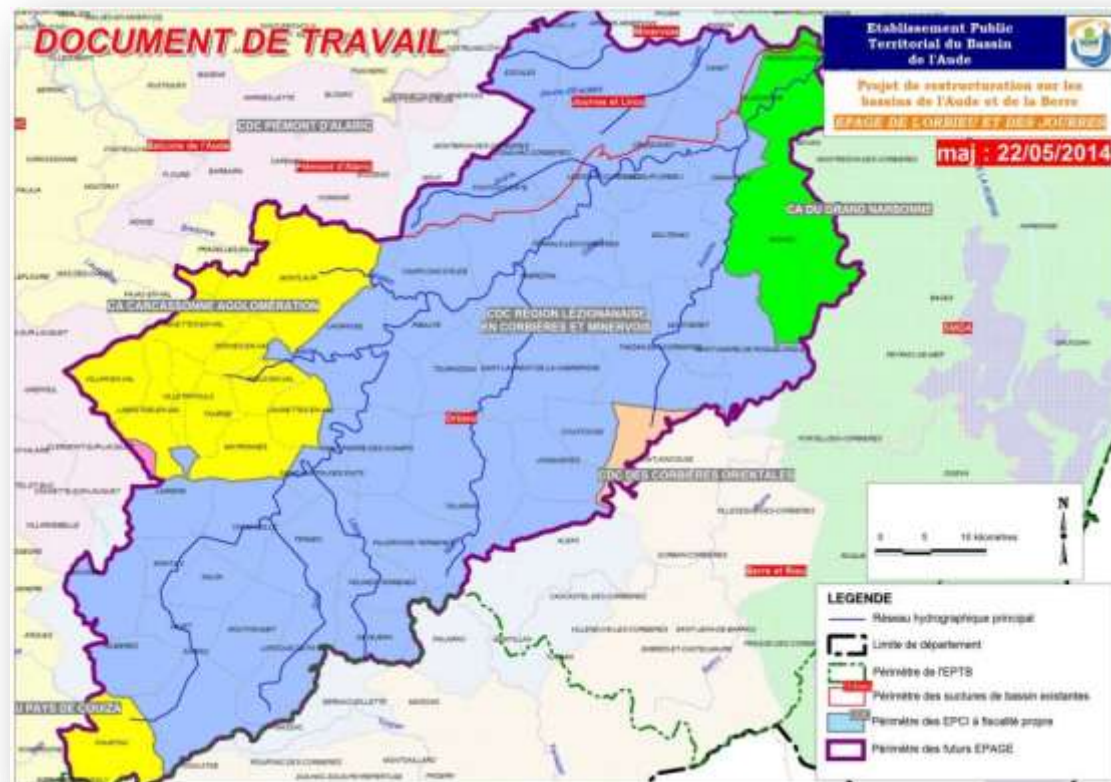
Plus concrètement **pour notre territoire, cette restructuration va donner lieu à une seule structure sur les bassins de l'Orbieu, des Jourres et du Lirou.**

Cette nouvelle structuration va se faire en deux temps selon le **planning prévisionnel suivant** :

- 15 juin 2016 : Arrêté du Préfet de périmètre de l'EPAGE Orbieu-Jourres. Notification pour **avis** aux structures de bassins actuelles qui consultent leurs membres pour **accord**. (*délai 75 jours- règle de la majorité qualifiée.*)
- 1er octobre 2016 : Arrêté du Préfet actant la fusion avec effet au 1er janvier 2017, avec transfert actif/passif.
- 1er Janvier 2017 : Fusion du Syndicat Intercommunal de l'Orbieu et du syndicat des Jourres et du Lirou. Le nouveau syndicat intercommunal comptera alors **61 communes**.
- 1er Janvier 2018 : Prise de compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre et transfert immédiat à l'**EPAGE Orbieu-Jourres**.

Au 1^{er} janvier 2018, la nouvelle structure (EPAGE) aura donc compétence sur un territoire comprenant les actuels Syndicats intercommunaux « de l'Orbieu » et des « Jourres et du Lirou » et comprendra au maximum **5 EPCI membres** (Cf carte ci-dessus) :

- Cdc Région Lézignanaise en Corbières et Minervois,
- CA Carcassonne Agglomération,
- CA Grand Narbonne,
- Cdc de Limoux (*la Cdc du Pays de Couiza intègre la Cdc de Limoux au 01/01/2017*),
- Cdc Salanque-Méditerranée (*la Cdc des Corbières occidentale intègre la Cdc Salanque-Méditerranée au 01/01/2017*),



4.2 Le Plan Pluriannuel de Gestion des Bassins Versants – PPG BV



Largement discuté depuis deux ans au sein des structures porteuses, le **Plan Pluriannuel de Gestion du Bassin Versant (PPG BV)** de l'Orbieu et des Jourres vise l'atteinte du bon état des cours d'eau ainsi que la protection des personnes et des biens sur l'ensemble de ce territoire, par un ensemble d'actions rassemblées autour de **cinq axes d'actions** :

- Axe 1 : Restauration physique des cours d'eau
- Axe 2 : Gestion quantitative
- Axe 3 : Reconquête de la qualité de l'eau
- Axe 4 : Les zones humides
- Axe 5 : Gestion des ripisylves

Les membres du conseil syndical ont été amenés à valider le 10 novembre 2015, une première version de ce programme pluriannuel d'interventions comptant au total **26 fiches d'actions** représentant un montant prévisionnel d'investissement de **2 615 000 € HT**, dont **1 690 000 € HT à la charge du Syndicat de l'Orbieu**. Le reste des Investissements étant porté par le Syndicat des Jourres et du Lirou.

Basé sur un programme d'intervention planifié sur **une période de 5 ans**, la mise en œuvre de ce PPG V a débutée en 2016 et les 4 premiers dossiers de demande de subventions ont été déposés (cf paragraphes 3.6 à 3.9).

Dans cette recherche du bon état des cours d'eau, nous rappellerons **l'importance des actions d'hydro morphologie qui représentent les 2/3 de l'effort d'investissement global du programme d'actions**.

Bien que la mise en œuvre de ce PPG BV ait déjà débutée, ce programme d'actions doit encore faire l'objet de quelques ajustements qui font actuellement l'objet de discussions avec les différents partenaires techniques et financiers.

Même si l'absence de validation du document n'a pas retardé la programmation 2016, l'acceptation formelle et finale de ce programme d'actions est impérative et fera encore l'objet de discussions jusqu'au second semestre 2016.

Les membres du comité syndical seront donc prochainement amenés à se prononcer sur la version consolidée de ce PPG BV, dès que son contenu définitif aura été déterminé.

5 Revue de Presse 2015

NV081
L'INDÉPENDANT
SAMEDI
24 JANVIER 2015

FABREZAN

Les crues amènent embâcles et travail



► Des embâcles importants.

Bien des personnes durant et après les crues des rivières, sont confrontées à de très nombreux et graves problèmes. Maisons inondées, certaines ravagées avec parfois le décès d'être chers, dans l'agriculture et la viticulture des parcelles subissent d'importants dégâts, emportant parfois des terrains, détruisant les cultures mettant souvent certains dans des difficultés matérielles et financières. A Fabrezan, en raison des effets de la crue de la Nielle en novembre dernier, quelques vignes en partie dévastées ont reçu sur les espaliers des tonnes d'embâcles. La seule solution a été le feu puis l'enlèvement des troncs importants provenant d'arbres morts ou déracinés le long du cours d'eau.

L'INDÉPENDANT
JEUDI
19 FÉVRIER 2015

CORBIÈRES ▼

MONTSERET

La réorganisation des territoires inquiète les élus

Le conseil municipal s'est réuni dernièrement. Il aura fallu trois bonnes heures aux élus pour venir à bout d'un ordre du jour très fourni.



► Le conseil municipal a débattu trois heures durant.

Au fil des dossiers...

- **École** : vote du cofinancement d'une classe de neige sur 4 jours pour les CM1-CM2 (mars 2015), en plus des autres sorties (cinéma à Noël, cirque en janvier).
- **Environnement** : délibération sur le mode de gestion de l'assainissement collectif et AEP. La gestion de l'eau étant bonne et la régie interne impossible, le choix fut fait de continuer en affermage (délégation de service publique) avec un contrat de suivi de 12 ans (ATD). Création d'une commission d'ouverture des plis pour la DSP.
- **Personnel** : départ en retraite de Jean-Pierre Zaffra au 31 mars 2015. Demande d'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe en prévision de la future embauche en remplacement. En mars, passage à temps plein de l'actuel mi-temps. Poste s'annulant de fait lors de l'embauche effective et définitive.
- **Divers** : la commune compte 536 habitants au 1^{er} janvier 2015. A noter également que le chemin de croix sera remis dans l'église. L'ancien lavoir (rue du musée) sera, quant à lui, rénové et rendu accessible au public.

Après avoir ouvert la séance sur des sujets tels que le problème récurrent des chiens errants, le stationnement gênant ou encore des informations sur le PLU, le conseil municipal a abordé l'ordre du jour. Trois heures de débat auront été nécessaires pour venir à bout de tous les dossiers.

de l'Orbieu. Les agriculteurs pourraient être associés à la démarche d'entretien du territoire. Quant aux propriétaires, le nettoyage des terres va légalement jusqu'au milieu des cours d'eau.

Un des villages les plus pauvres de la CCRLCM

Autre point important, le vote des charges transférées de la CCRLCM (Communauté de communes de la région lézignanaise Corbières Minervois). Celles-ci sont lissées et distribuées sur l'ensemble des communes. Le village reste l'un des six plus pauvres de la CCRLCM en terme de revenus. Une dotation de péréquation est maintenue mais la réorganisation des territoires inquiète. Quant au commerce multi-service, son ouverture est prévue pour le 17 mars et les travaux de la rue de l'Aussou par les services départementaux en mai 2015.

Subventions et intempéries

A commencer par les finances. Ces dernières sont positives permettant une certaine sérénité. Pour les subventions des inondations de novembre 2014, elles sont espérées à hauteur de 80%, sachant qu'environ 70% furent obtenus pour la dernière catastrophe naturelle en 2012. D'ailleurs, les chemins avaient été refaits, limitant les récents dégâts, sans oublier le travail du syndicat

FABREZAN

L'Indépendant
07 mars 2015

Dans l'album aux souvenirs

Fabrezan était le siège d'une exploitation de graviers en amont du pont sur l'Orbieu. C'était avant les années trente, Fabrezan avait aussi sa ligne de chemin de fer des tramways de l'Aude, la gare étant située à l'esplanade (où se tiennent actuellement les vide-greniers). Cette exploitation de gravière appartenait à la famille Vilalta de Lézignan-Corbières où y travaillaient de nombreux ouvriers locaux. Après cha-

que inondation, ces lieux étaient alimentés par de nombreux galets et graviers, qui passaient par un concasseur à mâchoires. Ensuite ils étaient dirigés par camions ou wagons vers les communes voisines au profit de nombreux entrepreneurs de maçonnerie.

Une autre gravière fut exploitée par l'entreprise lézignanaise Boyer dans les années 1958-1960, bien en aval au lieu-dit les Scaïrels.



▶ Avant 1950, une entreprise de concassage de graviers.

LUC-SUR-ORBIEU

Des travaux utiles sur le ruisseau du Tourrenc



▶ Le ruisseau du Tourrenc débarrassé de l'énorme peuplier.

Manifestement la végétation envahit l'impétueux cours d'eau qui fait des siennes lors de pluies soutenues et provoque au cours des inondations l'exaspération de nombreux riverains.

L'association Tourrenc et Orbieu présidée par Paulette Barbe entend bien, avec ses moyens, passer à l'action, œuvrer pour limiter les effets néfastes de l'affluent de l'Orbieu. Dans un premier temps, la société d'autoroute a entrepris des travaux de nettoyage des abords du cours d'eau, lesquels vont assurément faciliter l'accès aux bénévoles pour la prochaine journée de travaux prévue dans le lit du Tourrenc. Une journée impulsée par l'association Tourrenc et Orbieu en collaboration avec

la Gaule Lucquoise et la société de chasse. Journée consacrée à enlever tout ce qui est susceptible d'obstruer le passage des eaux. La tâche est ardue, de nombreux arbres ont pris racines depuis très longtemps dans le lit du ruisseau, notamment un gros peuplier qui ces jours derniers a été abattu. Ce dernier a imposé aux intervenants, eu égard à sa taille, une coupure momentanée de la départementale reliant de Luc à Boutenac. Coupe avec les autorisations et intervention du conseil général.

Une fois, le cours d'eau débarrassé de toutes ces retenues, les responsables locaux espèrent que le débit de l'eau effacera les étranglements et donnera au ruisseau ses dimensions utiles.

NV062
L'INDÉPENDANT
SAMEDI
14 MARS 2015

L'INDÉPENDANT
MERCREDI
25 MARS 2015

SAINT-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE

Travaux sur les berges de la Nielle et du Rec d'en Jacou



▶ Déblaiement des gravats et embâcles.

Suite aux fortes précipitations de novembre, la montée des eaux de la Nielle et du Rec d'en Jacou a occasionné des dégradations. Des bancs de sable et de gravier se sont déposés le long des berges de la Nielle dont un particulièrement important à la jonction du Rec d'en Jacou, faisant barrage à ce dernier et l'envahissant sur une centaine de mètres.

Dernièrement, l'entreprise Malet a procédé au déblaiement de cet énorme banc. Les tonnes de sable et de graviers enlevés ont été amenés un peu plus en aval pour conforter la rive droite sous la cave coopérative qui s'érode au fil des crues. Dans le Rec d'en Jacou, ruisseau cimenté qui traverse le village

et dans lequel serpente en temps normal un filet d'eau, la crue a fait des dégâts au niveau des bouches d'égouts: plusieurs regards ont été soulevés, laissant s'engouffrer les gravats ce qui entraîna un dysfonctionnement du réseau avec débordement des résidus et odeurs nauséabondes pour les riverains.

La ce sont les agents du service technique de la mairie qui ont procédé au débouchage des égouts, remise en état des regards et nettoyage intégral du ruisseau au grand soulagement des riverains. Ces travaux ont été réalisés avec l'accord et sous surveillance de divers services de l'état: SIABO, DDTM et SMMAR (police des eaux et des rivières).

Opération de nettoyage du « Tourrenc »



► Les acteurs de cette opération responsable.

Après avoir été reporté à cause du mauvais temps, le nettoyage du Tourrenc a eu lieu samedi dernier. L'initiative insufflée par l'association « Tourrenc et Orbieu » et plus particulièrement par sa présidente Paulette Barbe n'a manifestement pas retenu l'attention de tous ceux qui ont à craindre d'éventuelles inondations. En effet, trop peu de participants à cette action susceptible de limiter les effets dévastateurs du cours d'eau lors de pluies diluviennes. Pour les responsables pas question de baisser les bras, d'ailleurs les

quelques intervenants ont manifesté leur volonté de se rendre utile, de ne point tout attendre du collectif et de démontrer aux organismes de tutelle leur partenariat. Une implication qui porte ses fruits, dès à présent elle peut se vérifier sur le redoutable affluent de l'Orbieu, le curage a certes été exclu, mais le nettoyage des berges est bien réel et susceptible de faciliter l'écoulement des eaux; de gros troncs d'arbres ont été extraits du lit et brûlé sur place. D'autres actions seront vraisemblablement entreprises à l'avenir.

VILLEDAIGNE

Une réunion publique sur le risque inondation



► Beaucoup de questions lors de cette rencontre.

Depuis quelques mois, la municipalité, en partenariat avec le syndicat de rivière et le syndicat départemental (SIABHO et SMMAR), a engagé une démarche de concertation avec la population afin de prendre conscience des risques d'inondation sur la commune.

Car Villedaigne est une commune inondable. Pour autant, loin de toute résignation, il est nécessaire de continuer les travaux pour réduire la vulnérabilité de la commune, mais aussi apprendre à habiter dans un lieu à risque.

Après une première réunion qui s'était déroulée au cours du premier trimestre, la deuxième séance de travail consacrée exclusivement aux travaux, s'est déroulée au foyer municipal devant une assemblée nombreuse, attentive, mais aussi très participative.

Après un petit mot d'accueil de la mairie, la parole a été donnée à M. Lombrana, habitant de Villedaigne, qui a réalisé un important travail d'analyse sur les crues de l'Orbieu et les éventuels travaux.

Les techniciens des syndi-

cats ont apporté quant à eux des réponses très précises et instructives aux questions posées par les habitants de Villedaigne lors de la première réunion.

Trois grands thèmes lors de cette séance. A commencer par les travaux restant à réaliser pour diminuer la vulnérabilité de Villedaigne (chênes anti-retours, digues agricoles, élargissement des berges...). Comment mieux comprendre l'évolution du cours d'eau au fil du temps? Et pour finir, comment aménager son domicile afin d'être moins impacté en cas d'inondation.

A ce titre, il est rappelé que certains travaux peuvent être subventionnés par le SIABHO. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

En conclusion de cette longue mais intéressante réunion de travail, même si le risque zéro n'existe pas, c'est avec beaucoup d'informations que tout le monde a quitté la salle en se donnant rendez-vous pour la prochaine réunion en septembre qui aura pour thème l'alerte en cas d'inondation.

FABREZAN

Les travaux du bassin
écrêteur ont commencé

► Les travaux vont durer environ trois mois.

Comme prévu, le site de Montredon a vu arriver dans la première quinzaine de juin, une batterie de camions, pelles mécaniques, bulldozers et autres engins de l'entreprise des frères Cazals de Salles-sur-l'Hers, pour la construction du bassin d'écrêtement des crues de la Fount'Introuze. Ces travaux doivent durer environ

trois mois, l'entreprise rappelle de bien vouloir s'abstenir des visites de chantier, même durant les jours d'arrêt des travaux. À ce jour, les terrassements de la digue de 220 m de long sont entrepris avec la déviation du chemin pour l'accès aux vignobles attenants, pour ne pas porter de gêne aux travaux viticoles du moment.

La Fount'Introuze...
cette inconnue

Il y a sûrement plusieurs siècles que nos ancêtres ont canalisé le ruisseau souterrain de la Fount'Introuze dans un tunnel maçonné, traversant. Dans les archives, ce ruisseau se situait attenant à la muraille d'enceinte, allant du portail neuf (entre la bâtisse Tallavigne et les anciens docks) jusqu'au droit de l'immeuble Iluc-Lanet pour se jeter ensuite dans la rivière de l'Orbieu, juste après le pont de la départementale 6611.

Qui a parcouru ce souterrain ? Si ce n'est des jeunes qui, par le passé, s'y amusaient le jeudi. Aujourd'hui peut-être quelques-uns s'y sont aventurés en période de vacances.

Les septuagénaires et octogénaires peuvent se rappeler les années de l'occupation allemande, et de nombreuses anecdotes reviennent à l'esprit.

De l'eau a coulé sous ce pont tunnelier, il en coule encore en 2015. Au droit de la place, entre l'ancien jardin Gavuret et l'immeuble Darbars (actuel Fabre) il y avait un escalier d'accès au ruisseau, où les jeunes y rencontraient parfois leurs mères qui allaient y laver le linge. Depuis, cet accès a été fermé



► Qui connaît ce point précis où le ruisseau laisse s'écouler ses eaux en souterrain sur près de 500 mètres ?

dans les années 1950. La Fount'Introuze, notamment en 1931, 1966 et plusieurs fois depuis, a causé de nombreux dégâts par ces caprices dévastateurs.

Aujourd'hui en cours de construction, le barrage régulateur au lieu-dit Les Montredon, sous Notre Dame enlèvera-t-il, ces soucis aux habitants ?

FABREZAN

Le barrage écrêteur prend tournure



► Après l'enrochement aval, le bétonnage du radier protecteur.

Depuis quelques mois, les travaux de construction du barrage écrêteur de la Fount'introuse ont débuté dans le secteur de Montredon-sous-Notre-Dame. Bien sûr, la plaine viticole de ce secteur a changé. Les cubes déplacés pour la structure du barrage et le chemin du Naissan déplacé ont modifié les lieux. Les travaux de construction du radier aval vont être entrepris

par l'entreprise Cazals de Salles-sur-l'Hers. Les enrochements effectués à la sortie de l'ouvrage mis en place, les maçons bétonnent le radier devant permettre à la poussée des eaux, après orages, de protéger les affouillements et la base du talus du barrage.

On ne peut que se satisfaire de cette création qui fera oublier les très importants dégâts que ce petit ruisseau a causés dans son passé.

Le barrage Fount'introuse prend tournure vers la sécurité

Le 05 octobre à 07h00

L'Indépendant
 05 octobre 2015



1 / 3

PLEIN ÉCRAN

octobre 2015 travaux de couverture vue amont

4 au 5 octobre 1968 la Fount'introuse effectuait ses ravages à Fabrezan, laissant un village en partie dévasté, bilan un mort, 60 véhicules emportés, bien des détails que nous avons mainte fois rappelés.

Octobre 2015 débuté en Juin par l'entreprise Cazals de Salles sur l'Hers, le barrage peut sauf imprévu, être en son état, considéré en sécurité provisoire. Par nos documents joints nous présentons les travaux en ce début de mois, terrassements effectués, dans une couverture en gabions posés sur toile « bidim », se construit un radier de couverture en pierres sèches qui seront recouvertes définitivement par un grillage protecteur. .

Autres documents, côté aval, la sortie des eaux qui seront évacuées, entre deux rives enrochées, reprenant le cours de la Fount'introuse qui régulera son débit et sans nul doute, pourra, si rien ne l'empêche, s'écouler sans risque dans son tunnel souterrain sous la ville. Le chantier va continuer jusqu'à son terme, nous espérons que les fortes précipitations météorologiques, actuellement en Sud de France, ne viendront plus en ces lieux, dans les mois qui suivent, bouleverser la quiétude des fabrezanais

ORNAISONS

Apprendre à vivre avec les crues

Conformément à ce qui avait été décidé à l'issue des réunions de quartier de l'année 2015, la mairie d'Ornaisons a invité la population à une conférence-débat concernant la problématique de l'eau dans le village.

En présence de l'équipe municipale et d'une soixantaine de personnes, Bastien Sévénier, conseiller municipal et technicien au Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières, a présenté dans le détail les caractéristiques des cours d'eau du territoire. Après avoir commenté un diaporama précis, illustré de cartes et de graphiques, présentant les différentes rivières et eaux souterraines, Bastien a insisté sur l'évolution des lits des rivières, sur les règlements en vigueur et sur la gestion des risques. Le technicien souligne le paradoxe de la situation d'Ornaisons, placé en zone de restriction d'eau et qui pourtant peut souffrir d'inondations en raison des multiples cours d'eau qui la traversent: l'Orbieu, Aussou, les ruisseaux du Pla et de la Bézarde.



■ Bastien Sévénier a expliqué les caractéristiques des cours d'eau du village.

Dans ces conditions, le plan de prévention du risque inondation est un document évidemment fondamental pour adopter une stratégie pertinente en cas de problème. De nombreuses questions ont ensuite alimenté le débat. Gilles Casty a insisté sur l'importance du Plan Communal de Sauvegarde qui liste les risques et les moyens d'intervention. Devant les interrogations multiples concernant les dernières inondations, Bastien affirme: «Il est illusoire de penser et de croire qu'on peut empêcher les crues mais on peut vivre

avec, notamment grâce au PCS». De même, la question de l'entretien des berges a été soulevée. Une plaquette élaborée par les vigneron et la chambre d'agriculture traitant de ce sujet sera bientôt très largement distribuée pour sensibiliser les propriétaires. Pour finir, l'équipe municipale explique que des travaux sont prévus et notamment le nettoyage et la restauration des berges de l'Aussou du pont des Auberges au confluent avec l'Orbieu, une zone qui a beaucoup souffert des inondations de novembre 2014.

FABREZAN

Midi Libre | midilibre.fr
LUNDI 23 NOVEMBRE 2015

Le chantier du bassin écrêteur des crues est achevé

En 1966, une crue de la Fontintruze faisait des dégâts considérables sur le village de Fabrezan et provoquait notamment le décès d'une résidente.

C'est à cette date, et sous maîtrise d'ouvrage communale, que l'idée d'un projet de rétention d'eaux en amont du village à vue le jour. Malgré son intérêt évident, ce projet devra pourtant être abandonné pour raison financière le rendant trop ambitieux pour être porté par la seule commune de Fabrezan. Reprise par le syndicat du bassin l'Orbieu dès sa restructuration en 2003, la mise en œuvre du bassin écrêteur de crue devient possible grâce à la solidarité de bassin-versant, et se concrétise durant l'été 2015.

Au travers de ce projet de bassin écrêteur des crues de la Fontintruze, c'est toute

l'histoire de la gestion des inondations qui s'exprime et qui confirme plus que jamais l'intérêt d'une approche collective des projets.

C'est en 2013 et dans le cadre du Plan départementale d'Actions pour la Prévention contre les Inondations (PA-PI de l'Aude) que les travaux ont pu être financés grâce au concours de l'Europe (15,5%), l'État (40%), la Région (20%), le Département (4,5%), le Syndicat du bassin de l'Orbieu (20%).

Conduit sous maîtrise d'ouvrage du syndicat de l'Orbieu, la réalisation de l'ouvrage de protection a été confiée à l'entreprise Cazal et a débuté le 15 juin 2015. Les travaux sont maintenant finalisés pour un montant total de près de 600 000 € HT.

Avec l'ensemble des prestations complémentaires associées (maîtrise d'œuvre,

achat des terrains, sondages géotechniques, etc.), le montant du projet atteint 1 million d'euros.

Situé sous la chapelle de Notre-Dame de Consolation, cet ouvrage de 230 mètres de longueur, et 5,60 m de hauteur maximale, permettra de protéger, le village de Fabrezan pour une crue centennale et améliore ainsi très nettement la situation initiale pour laquelle les habitations pouvaient être inondées dès la crue quinquennale.

Cependant il persistera toujours un risque d'inondation du village au-delà de la crue centennale. Et c'est au travers de la révision de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) que la commune de Fabrezan sera amenée à gérer ce risque résiduel. Le bassin sera vide en permanence, mais lors d'un épisode

centennal, c'est un volume d'eau de 295 000 m³ qui sera retenu en amont de la digue sur une superficie de 25 hectares qui viennent d'être rachetés par le syndicat. Le bassin mettra ensuite une vingtaine d'heures pour se vider, sans dommages à l'aval, et retrouver sa situation habituelle.

Au-delà de l'ouvrage de protection, le syndicat a eu la volonté de limiter au maximum l'impact de l'aménagement sur les pratiques agricoles et les paysages. C'est pour cette raison que le modelage de terrains a été réalisé avec soin et que l'ensemble des emprises (25 hectares) ont étéensemencées, en vue d'être proposées comme pâturages aux éleveurs professionnels du territoire. Des conventions de gestion en ce sens étant en cours de signature.

LUC-SUR-ORBIEU

Comment concilier inondation et développement

Après son assemblée générale, « Tourenc-Orbieu » entend bien poursuivre sa mission : prévention, entretien et sensibilisation.

L'assemblée générale ordinaire de l'association « Tourenc-Orbieu » s'est déroulée le 16 décembre dernier en présence de Bastien Sévenier, technicien du SMMAR et Jean-Philippe Garrigues maire-adjoint. La présidente Paulette Barbe développait le rapport moral de l'année écoulée. Ce dernier souligne le nombre croissant de réunions auxquelles la responsable de l'association est conviée. C'est dire la prise de conscience des instances vis-à-vis de l'association en terme de réflexion de communication.

Comme le soulignait Bastien Sévenier : « Votre association est un relais profitable en échanges, nous pouvons d'ailleurs regretter qu'elle soit la seule... ». La présidente insistait sur la nécessité de se prendre en charge, de pérenniser le devoir de mémoire, et surtout d'entretenir, même si elle dé-



■ Comment valoriser et entretenir les cours d'eau.

plorait : « Manifestement dans ce domaine, nous tournons en rond... ». Les actions de nettoyage impulsées par l'association sont bien réelles. Bénévoles, association de chasse et de pêche ont accompli plusieurs journées d'entretien des cours d'eau. Le travail effectué par Kévin Carrelas (emploi contrat aidé de l'association) s'avère fructueux. La Sté Vinci s'est

impliquée dans le nettoyage des abords du Tourenc. Paulette Barbe mettait l'accent sur le travail effectué par les étudiants Master 2 de l'université Jean-Jaurès de Toulouse : un rapport de 250 pages sur le thème : « De la prise en compte du risque à la valorisation des cours d'eau ». Un document qui porte réflexion sur comment concilier inondation et déve-

loppement de la commune. Un point essentiel. Manifestement la propension à bétonner à outrance joue un rôle dans les crues. « Le très fort risque d'inondation à Luc est lié à une urbanisation intensive depuis plusieurs décennies... » surenchérit le technicien du SMMAR. L'exercice financier de l'année écoulée se termine en équilibre, la principale dépense (1 500 euros) est consentie au rapport des étudiants Toulousains.

Le conseil d'administration enregistre les désistements de Françoise Prévost et Martine Danzy. Elise Berthelot est élue administratrice. Les actions à conduire pour l'année 2016 sont multiples, la présidente se montre vigilante concernant le classement des cours d'eau mené par la DDTM (Direction départementale des territoires et de la Mer) : « Nous serons vraisemblablement appelés à émettre des réserves... » déclarait-elle. La prudence semble de rigueur.

6 Diffusion du rapport

⊕ 56 mairies adhérentes du Syndicat, / Mesdames et Messieurs les maires	Envoi par courriel
⊕ AGENCE DE L'EAU RM & C / Mme Claire BERNAT	Envoi papier
⊕ AGENCE DE L'EAU RM & C / M. Frédéric HOUSSET	Envoi par courriel
⊕ Association « Tourrenc et Orbieu » / Présidente – Mme Paulette BARBE	Envoi par courriel
⊕ Communauté des communes de la région Lézignanaise / Direction – Bernadette RUBIO	Envoi par courriel
⊕ Chargée de mission Natura 2000 « vallée de l'Orbieu » – Mme Clothilde DUHAYON	Envoi par courriel
⊕ Conseil Général de l'Aude / Directrice du service Environnement – M. Catherine LUCIANI	Envoi papier
⊕ Conseil Général de l'Aude / Service Hydraulique – MM. David MOURET et Alain ERADES	Envoi par courriel
⊕ Conseil Général de l'Aude / Service des espaces naturels – MM. Vincent DUMEUNIER	Envoi par courriel
⊕ Conseil Général de l'Aude / Service ouvrages d'arts – M. Gilles BAREIL	Envoi par courriel
⊕ Conseil Régional LR /Service Risques naturels – M. Daniel GRAS	Envoi papier
⊕ DDTM / Prévention des Risques & sécurité routière – Mme Sabrina KLEIN	Envoi papier
⊕ DDTM / Prévention des Risques & sécurité routière – M. Jean Michel BLOQUET ROUDAUT	Envoi par courriel
⊕ DDTM / Service Eau & Milieux Aquatiques – M. Mathias GUIN / Mme Patricia GREBAUVAL	Envoi par courriel
⊕ DDTM / Urbanisme, Environnement et Dévelop. des territoires – M. Catherine CHAIX	Envoi par courriel
⊕ DREAL / Direction / M. Alain VALETTE VIALAR	Envoi papier
⊕ DREAL / Gestion des Fonds Européens – Mme Christine TORRES	Envoi par courriel
⊕ FEDERATION DE PÊCHE de l'Aude / M. le Président / Yves GONZALEZ	Envoi par courriel
⊕ FEDERATION DE CHASSE de l'Aude / Président – Yves BASTIE	Envoi par courriel
⊕ ONEMA /Chef de service – Mme Julie LEFRANÇOIS	Envoi par courriel
⊕ PREFECTURE de l'Aude / Directeur des collectivités et du territoire – M. Philippe RAGGINI	Envoi papier
⊕ PREFECTURE de l'Aude / Chef du bureau de la coordination interministérielle – Mme Martine CARLIER/MERLO	Envoi par courriel
⊕ SCOT du Lézignanais / Direction – Alain AZAÏS	Envoi par courriel
⊕ SMMAR / Direction – M. Jacques CHABAUD	Envoi papier
⊕ Trésorerie de DURBAN CORBIERES – M. le percepteur	Envoi par courriel
⊕ Syndicat des Jourres et du Lirou – M. le Président / André HERNANDEZ	Envoi par courriel

Si vous pensez que cette liste de diffusion doit être étendue, merci de nous en informer.